

ABInBev

POLITIQUES ANTI-HARCÈLEMENT & ANTI-DISCRIMINATION



HARCÈLEMENT

Le harcèlement comprend toute conduite inappropriée qui crée un environnement irrespectueux, intimidant, hostile, dégradant ou offensant.



DISCRIMINATION

La discrimination est le déni injuste de l'égalité de traitement et de chances, fondé sur des caractéristiques telles que la race, le sexe, la religion, l'orientation sexuelle, la nationalité, le handicap, etc.



ABI NE TOLÈRE AUCUNE FORME DE HARCÈLEMENT OU DE DISCRIMINATION

COMMENT SIGNALER

Si vous avez été victime d'une forme quelconque de harcèlement ou de discrimination, veuillez en informer votre supérieur hiérarchique, votre équipe des ressources humaines, votre équipe juridique ou de conformité. Nous avons également de nouveaux Zone Ambassadors à qui vous pouvez vous adresser.

Pour les collègues souhaitant soumettre leur signalement de façon anonyme, nous disposons d'une ligne d'assistance téléphonique www.talkopenly.ab-inbev.com - La ligne d'assistance téléphonique est disponible 24 heures sur 24 et est gérée de manière indépendante.